



MRC de
Matawinie
Entrepreneurs de nature!

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
MATAWINIE

Aux contribuables de la susdite municipalité

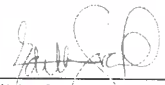
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 21 mai 2025, a été adopté le règlement 257-2025 décrétant une dépense de 5 462 000 \$ et un emprunt de 5 462 000 \$ pour le service de collecte et de transport des matières résiduelles des neuf (9) municipalités membres du regroupement intermunicipal. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 juillet 2025 et est donc entré en vigueur à cette date.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

Donné à Rawdon, ce 12^e jour du mois d'août deux mille vingt-cinq.

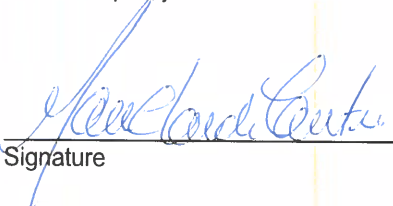


Édith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Marie-Clotilde Couture, directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité de Saint-Côme certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, conformément à la Loi, le 13 août 202~~4~~⁵, entre 13 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 août 2025.



Signature